

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_025
Feuillet n°028

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'avis favorable du Directeur de la Maison du Département Aménagement Durable du Boulonnais en date du 22 janvier 2026,

CONSIDERANT, la demande de M. CHARLES Antoine concernant l'évacuation des déchets végétaux au 3 rue Pilâtre de Rozier avec un camion benne les 06 et 07 février 2026 à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de faciliter le parfait déroulement de ces travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement d'un camion benne est autorisé, à cheval sur le trottoir, et la circulation des véhicules sera restreinte, alternée manuellement ou feux tricolores et limitée à 30 km/h maximum

- au niveau du 3 rue Pilâtre de Rozier,
- les 06 et 07 février 2026 de 08 h 00 à 18 h 00.

Article 2 : M. CHARLES Antoine est responsable du parfait déroulement de ces travaux et assurera la signalisation de la restriction de circulation.

Article 3 : Les restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#